

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Séance du Lundi 23 janvier 2017

RELEVÉ DES AVIS ET DÉCISION

- 14 h 30 : Dossier n° 37 – Avis sur PC N° 085 191 16 Y 0148

Création d'un ensemble commercial par création d'un magasin de vente de fruits et légumes de 843,31 m² de vente, à l'enseigne VERGERS DE VENDÉE, 21 avenue Aliénor d'Aquitaine à LA ROCHE SUR YON.

Demandeur : SCI LES 4 G (M. Jean-Charles GAZEAU), Les Vergers Gazeau, Villeneuve 79240 VERNOUX en GATINE.

Avis de la CDAC :	FAVORABLE	
Nombre de votants :	9	
Ont voté OUI : 8	NON :	ABSTENTION: 1

- 15 h 00 : Dossier n° 38 – Décision

Extension de 2 259 m² du magasin de bricolage à l'enseigne Mr BRICOLAGE, 90 rue de l'Aiguillon à SAINT GILLES CROIX DE VIE.

Surface après projet : 2 559 m².

Demandeur : SAS ROND POINT DE L'EUROPE (M. Mathieu MORINEAU) Mr BRICOLAGE – Parc Océanis, RD 38 bis 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE.

Décision de la CDAC :	AUTORISATION	
Nombre de votants :	10	
Ont voté OUI : 8	NON :	ABSTENTION: 2